Rapport d'activité 2011

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Mayotte
La Réunion
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon

ODEADOM

Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

Le mot de la Directrice

Dans un contexte marqué par une crise économique qui n'épargne pas les outre-mer, l'accompagnement des filières agricoles dans leur développement se justifie plus encore.

Ainsi, après une première année de mise en œuvre, l'année 2011 aura été marquée par une montée en puissance de la mobilisation par l'ODEADOM des crédits mis en place suite au Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) de novembre 2009.

Pour faire face à ce défi, et répondre aux enjeux du développement agricole ultramarin, l'Office s'est réorganisé en 2011 afin de rendre l'Établissement plus visible vis-à-vis des partenaires extérieurs et plus efficace dans son action.

Au-delà de cette nouvelle organisation et compte tenu des moyens contraints dont il dispose, l'ODEADOM doit tendre à une optimisation de ses moyens en recherchant l'allègement des procédures appliquées au bénéfice des agriculteurs et des agricultures d'outre-mer. C'est ainsi que 2011 a permis :

– la mise en place d'une nouvelle gouvernance dans la gestion des crédits nationaux d'intervention ;
– la mise en œuvre du paiement dit « associé » avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour les dossiers relevant du FEADER ;
– la remise à plat progressive des cadres d'intervention que constituent les programmes sectoriels.

L'année 2011 a également été marquée par le repositionnement des travaux du Conseil d'administration sur les missions qui lui sont dévolues par le décret de 2009 en termes notamment d'orientation stratégique.

De même, de nouvelles missions ont été confiées aux comités sectoriels de concertation dont les présidents sont désormais systématiquement invités à participer aux travaux du Conseil d'administration.

Ces évolutions doivent permettre à l'ODEADOM, tout en continuant de remplir sa mission d'organisme payeur des aides communautaires à l'agriculture ultramarine, de mener à bien les autres missions qui lui sont confiées par le décret de 2009 et en particulier favoriser l'organisation des producteurs et renforcer l'efficacité économique des filières.

L'ambition de ce rapport, au-delà de l'exercice traditionnel de présentation des activités de l'ODEADOM, vise par sa présentation plus concise à mettre en exergue les principaux secteurs d'intervention de l'Office, et les faits marquants de l'année 2011.

Je vous souhaite une bonne lecture à tous. ■

Isabelle Chmitelin
Directrice

Sommaire

Un Établissement qui se modernise ..... *page 2*

« 2011, année des outre-mer » au SIA ..... *page 5*

Faits marquants des filières en 2011 ..... *page 7*

Chiffres clés 2011 ..... *page 24*

UN ÉTABLISSEMENT QUI SE MODERNISE

Une nouvelle organisation

Isabelle CHMITELIN, nommée directrice de l'ODEADOM par décret du président de la République en date du 1er avril 2011, a mis en place une nouvelle organisation de l'ODEADOM afin de clarifier celle-ci, la rendre plus lisible vis-à-vis des partenaires extérieurs et plus efficace dans son action.

L'Office se compose, en dehors de la direction, du secrétariat général et de l'agence comptable, de :
- deux services de production :
  – productions de diversification ;
  – grandes cultures ;
- deux services transversaux :
  – contrôles ;
  – études, prospective, évaluation, communication.

Une adjointe assiste la directrice pour la supervision des quatre services.

Un secrétaire général en charge des ressources humaines et des affaires budgétaires, supervise en outre les systèmes d'information, la sécurité des systèmes d'information, la communication interne, et plus généralement l'ensemble des services communs.

La mission d'audit interne directement rattachée à la directrice reste confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre d'une convention avec cet Établissement.

Par convention de délégation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de chaque département et le directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, assurent le rôle de correspondant local de l'ODEADOM et constituent des relais privilégiés pour la mise en œuvre des actions de l'Office.

Enfin, l'ODEADOM maintient la délégation d'une partie de ses contrôles planteurs sur place (canne à sucre pour les départements de la Guadeloupe et de La Réunion et banane pour les Antilles) à l'Agence de services et de paiement.

En 2011, les services de l'Office comprennent 39 personnes installées à Montreuil-sous-Bois (93).

Une réforme de la gouvernance

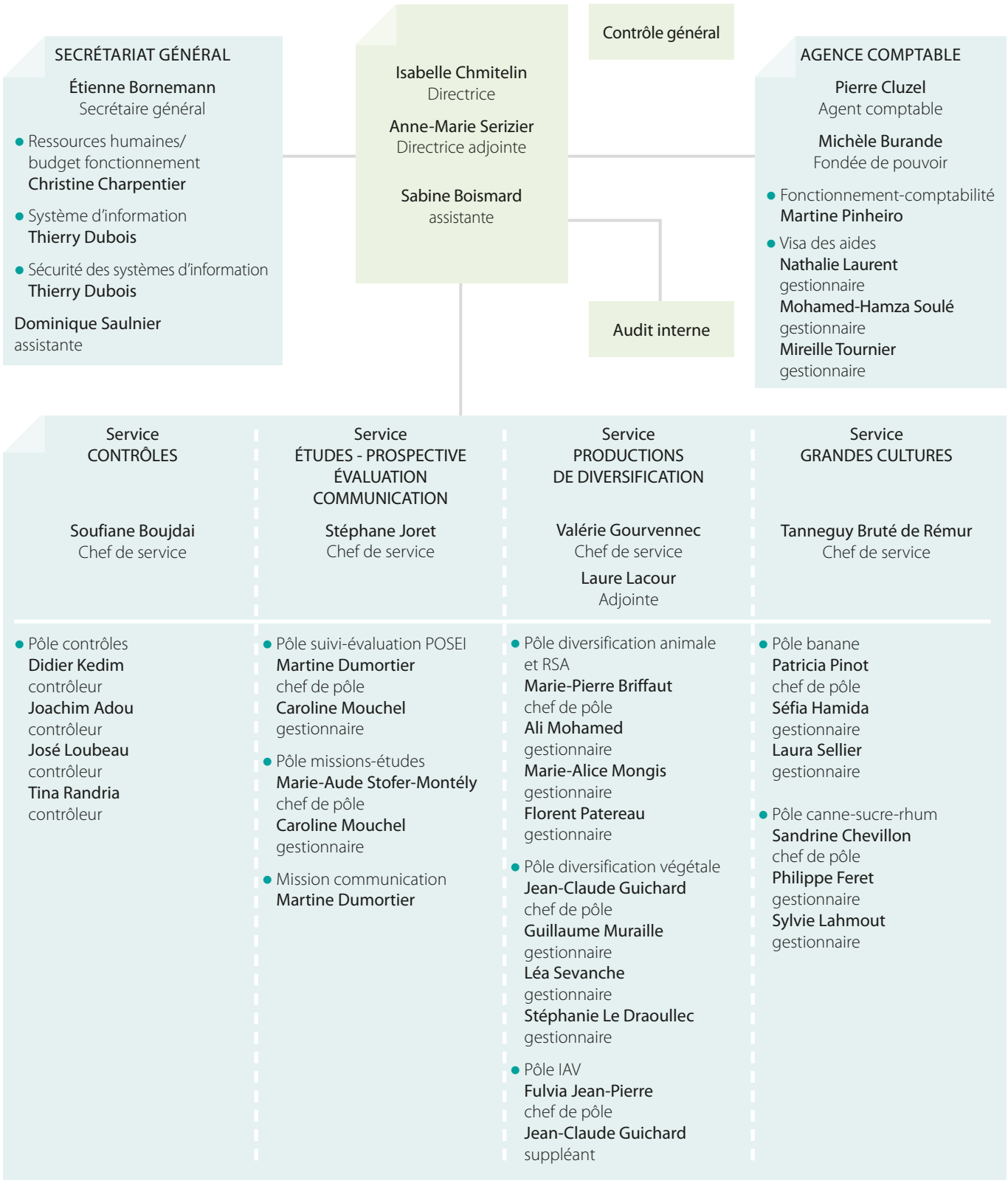

Un rôle accru pour le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'ODEADOM, outre sa présidente, se compose de 22 membres, dont la durée du mandat est fixée à trois ans. Deux représentants professionnels par département d'outre-mer et un représentant pour Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que des représentants des administrations de tutelle et trois représentants professionnels des conseils spécialisés de FranceAgriMer siègent au conseil. La directrice, le contrôleur général, l'agent comptable, les préfets et les présidents des chambres d'agriculture des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon assistent de droit au conseil d'administration.

Le mandat de la présidente prend fin en même temps que celui des membres du conseil d'administration.

La nouvelle gouvernance vise à repositionner le conseil d'administration dans son rôle premier d'orientation de l'intervention de l'Établissement, de définition des priorités d'actions et de suivi des politiques en faveur de l'économie agricole ultramarine.

Désormais, le conseil d'administration vote un budget d'intervention par enveloppe pour chaque département et collectivité d'outre-mer.

Dans ce nouveau schéma et dans le cadre d'un partenariat renouvelé, les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des départements d'outre-mer et la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon sont chargées, en accord avec les représentants professionnels, de la gestion des enveloppes et de la validation des projets et actions à financer en fonction des priorités locales et dans le respect des cadres juridiques et financiers, notamment définis par les programmes sectoriels.

Le conseil d'administration sera appelé à examiner et débattre sur le bilan des actions conduites et de l'utilisation des enveloppes votées.

De nouvelles missions pour les comités sectoriels de concertation

Les comités sectoriels de concertation sont au nombre de quatre, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »).

Chaque comité est notamment composé de représentants des professionnels des départements d'outre-mer[1] et des ministères de tutelle de l'ODEADOM. Les représentants professionnels sont nommés pour trois ans par décision de la directrice de l'Office sur proposition des organisations professionnelles et avis des préfets des départements et de la collectivité concernés. Ce mandat est renouvelable. Chaque comité sectoriel désigne un président qui assistera au conseil d'administration de l'Office afin notamment d'y présenter les travaux du comité.

La nouvelle gouvernance a pour effet de préciser les rôles respectifs des comités sectoriels avec celui du conseil d'administration de l'ODEADOM, en assurant une complémentarité et une cohérence.

Tout en conservant leur rôle d'échanges d'information et d'expérience pour créer des synergies entre les professionnels des territoires concernés, les comités sectoriels sont également investis d'une mission d'évaluation et d'orientation. En amont du conseil d'administration, les comités sectoriels rendent un avis sur les dispositifs d'intervention, les programmes sectoriels et les bilans des actions mises en œuvre localement.

Le paiement associé pour les financements des projets de développement rural

L'ODEADOM a décidé de mettre en place une procédure de paiement dit « associé » pour la gestion des crédits d'intervention mobilisés en contrepartie nationale (ou en *top up*) aux dossiers émargeant au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

1 Et de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les comités sectoriels filières animales et filières végétales de « diversification ».

L'Office s'est rapproché de l'Agence de services et de paiement pour l'élaboration d'une convention cadre définissant les règles de mises en œuvre de cette nouvelle procédure qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la simplification administrative, portée notamment par le ministère de l'Agriculture. La convention entre l'ASP et l'ODEADOM sera signée au début de l'année 2012.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, les bénéficiaires n'auront plus qu'une seule convention à signer au lieu de deux actuellement, facilitant ainsi les circuits administratifs. De plus, pour les dossiers dont le montant est inférieur à 23 000 euros, une simple décision de la directrice se substituera aux conventions.

Cette procédure permettra également d'accélérer les paiements, l'ASP versant en même temps la part relevant du FEADER et la part nationale. Actuellement, l'ASP verse la part relevant du FEADER après paiement de la part nationale par l'ODEADOM. ■

« 2011, ANNÉE DES OUTRE-MER » AU SIA

Le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 a décidé de dédier l'année 2011 aux outre-mer dans l'objectif de mieux faire connaître les collectivités ultramarines françaises et leurs apports à la France.

L'Office s'est associé à cet événement dans le cadre du Salon International de l'Agriculture 2011.
Ainsi, le logo de l'Office a été repris sur les différents supports créés à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2011, et en particulier sur :
– les bâches, la signalétique, les totems ;
– les messages radiophoniques et télévisuels ;
– le site internet du salon ;
– le guide de visite présentant les différentes manifestations s'articulant autour de l'année des outre-mer durant le salon.

Une exposition photographique

L'ODEADOM a organisé, avec l'appui opérationnel du ministère de l'Agriculture et le soutien du ministère chargé de l'Outre-mer, une exposition photographique sur la passerelle Renan (*reliant le hall 1 au hall 2*).
Cette passerelle a été entièrement habillée par une exposition de photographies illustrant la diversité des agricultures, des pêcheries et des aquacultures ultramarines. S'articulant autour du thème de la tradition et de l'innovation, cette exposition a eu pour ambition de transporter le visiteur dans les champs de canne à sucre, de bananiers ou d'ananas, au milieu des prairies et des troupeaux, au sein des usines et des ateliers agroalimentaires, sur les bateaux de pêche ou au bord des bassins aquacoles, toujours en compagnie des femmes et des hommes qui vivent de ces productions et qui donnent vie à ces terroirs.

Pour prolonger cette exposition, l'ODEADOM a fait éditer une brochure, distribuée notamment aux visiteurs du stand de l'Office durant le salon, reprenant l'ensemble des photographies exposées.

Une présence dans le hall institutionnel aux côtés des partenaires de l'Office

L'opération « 2011, année des outre-mer » a été déclinée sur le stand du ministère de l'Agriculture en binôme avec le ministère chargé de l'Outre-mer présent pour la première fois au Salon International de l'Agriculture.

Dans le même hall, les stands de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont consacré des animations à l'agriculture ou la foresterie ultramarine ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures du Comité interministériel de l'outre-mer en faveur du développement endogène.

Terre d'Infos TV, la chaîne spécialisée de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dont le studio se trouvait également dans ce hall, a fait une part importante aux agricultures ultramarines grâce à un premier partenariat avec l'Office, notamment en organisant un débat télévisé de 52 minutes sur les enjeux agricoles outre-mer.

L'espace outre-mer

L'espace outre-mer, dans le hall 7.1, a accueilli pour la première fois un stand représentant la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette présence a été rendue possible par l'opération « 2011, année des outre-mer ».

Le stand de l'ODEADOM s'est associé à la célébration de l'année des outre-mer en montrant au visiteur une agriculture d'outre-mer porteuse de traditions ancrées dans ces territoires, mais, également synonyme d'innovations.

Le stand de l'Office a présenté plusieurs exemples illustrant le caractère innovant de l'agriculture ultramarine, à savoir notamment :
- le projet Cann'Elec pour la fourniture d'électricité à partir de canne à sucre riche en fibre ;
- le programme Ecophytodom, accompagnant des expérimentations visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires ciblés et adaptés aux productions locales ;
- l'Institut technique tropical ou l'Institut spécialisé en élevage, Ikare, tous deux installés dans les départements français d'Amérique et destinés à répondre concrètement aux attentes des producteurs et éleveurs en termes d'itinéraires culturaux, de variétés nouvelles, de méthodes de production durables voire biologiques pour les productions de diversification et la banane ;
- la technique Spir pour une gestion raisonnée des prairies pour l'élevage ;
- la valorisation de la biodiversité locale, *via* notamment des méthodes d'extraction modernes, grâce à l'exploitation durable du savoir-faire traditionnel (laboratoire Phytobôkaz en Guadeloupe, projet Optivanille dans le cadre du pôle de compétitivité « Qualitropic » de La Réunion). ■

FAITS MARQUANTS DES FILIÈRES EN 2011

LA FILIÈRE BANANE

La filière banane : production agricole de premier plan aux Antilles

La banane est produite dans les cinq départements d'outre-mer. Elle constitue l'une des principales ressources économiques en Martinique et en Guadeloupe. Elle représente 50 % du volume de production agricole en Martinique et 15 % en Guadeloupe. La filière banane occupe une part importante des flux commerciaux vers la partie continentale de l'Union européenne en permettant, notamment, de générer un flux de marchandise retour. Les exportations de bananes représentent respectivement 14 % et 24 % des exportations guadeloupéennes et martiniquaises vers l'Union européenne.

Depuis 2007, la production des Antilles est intégrée dans le POSEI (règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil). L'ODEADOM instruit les demandes d'aides POSEI banane. Par ailleurs, dans le cadre des programmes de développement ruraux (FEADER), l'Office assure le paiement d'aides nationales avec contrepartie communautaire « FEADER », la délivrance des certificats d'importation et le suivi du marché de la banane.

Organisation de la filière banane aux Antilles

Deux groupements en Martinique et un en Guadeloupe commercialisent leurs productions vers la métropole *via* une structure commune : l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBAN).

Tonnages des Antilles en 2011

Origine	Tonnage	Fluctuation par rapport à 2010
Martinique	178 521	-11 %
Guadeloupe	59 130	+27 %
Total	**237 651**	**-3 %**

L'UGPBAN maîtrise 100 % de la commercialisation directe depuis 2003

Acteur majeur de la filière bananière en participant à son développement (premier employeur privé des Antilles avec 10 000 emplois directs), l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique a mis en place un programme ambitieux comprenant :

– la rationalisation de la production autour d'un cahier des charges qualité commun ;
– le développement de pratiques culturales respectueuses du terroir dont la banane de Guadeloupe et de Martinique tire sa richesse ;
– le rassemblement des producteurs autour de conditions de travail en conformité avec la réglementation française et européenne ;
– la globalisation des volumes permettant d'améliorer les coûts à tous les stades ;
– la commercialisation par un regroupement de l'offre des deux îles ;
– la maîtrise de l'aval avec le rachat en 2008 du réseau de mûrisseries Fruidor ;
– la représentation des producteurs auprès des pouvoirs publics français et européens, et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
– la communication et la promotion de l'origine.

UGPBAN : chiffres clés en 2011

– Chiffre d'affaires : 117 742 k€.
– Production commercialisée : 235 313 tonnes.
– Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Marseille, Sète, Algésiras.
– Répartition des ventes : 68 % France, 32 % en expédition intracommunautaire (Royaume-Uni, République Tchèque, Espagne, Portugal, Pologne, Italie, Allemagne).

La totalité de la production est commercialisée au sein de l'Union européenne.

Organisations de producteurs en 2011

– Martinique :
  • Banamart (2005)
  • Banalliance (1996)
  La reconnaissance de l'OP Banalliance a pris fin le 31 décembre 2011.
– Guadeloupe
  • Les producteurs de Guadeloupe (2006)

Situation de la production aux Antilles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Martinique								
Nombre d'exploitations	634	569	570	524	484	449	435	420
Superficie (hectares)	9 171	7 786	6 980	6 150	5 342	7 368	6 980	6 375
Production commercialisée (tonnes)	245 158	222 146	220 775	130 758	141 366	179 440	199 087	178 521
Guadeloupe								
Nombre d'exploitations	316	235	234	208	214	207	208	209
Superficie (hectares)	3 397	2 749	1 900	1 755	1 652	1 819	1 940	1 921
Production commercialisée (tonnes)	58 938	53 961	47 810	40 042	45 939	55 675	42 552	59 130
Antilles								
Nombre d'exploitations	950	804	804	732	698	656	643	629
Superficie (hectares)	12 568	10 535	8 880	7 905	6 994	9 802	8 920	8 296
Production commercialisée (tonnes)	304 096	276 107	268 585	170 840	187 305	235 115	241 639	237 651

Source : dossiers d'aides communautaires ODEADOM.

L'ODEADOM intervient en faveur de la filière « banane »

129,1 M€ de crédits communautaires POSEI « banane » en 2011 pour les planteurs antillais

Le secteur de la banane fait partie intégrante du dispositif POSEI depuis le 1er janvier 2007. L'enveloppe financière associée est fixée à 129,1 millions d'euros pour les Antilles. Le programme POSEI France approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et les circulaires du ministère de l'Agriculture ont constitué la base réglementaire pour le paiement de l'aide POSEI banane 2011.

La Commission européenne ayant publié le règlement (CE) n° 784/2011 autorisant le paiement par avance de 50 % de l'aide de certaines aides directes dont le POSEI banane à partir du 16 octobre 2011 (début de l'exercice FEAGA 2012) ; 63,73 M€ ont été versés aux groupements antillais le 17 octobre 2011. Le solde de l'aide – soit 65,37 M€ – a été versé le 2 décembre 2011.

215 certificats d'importation octroyés en 2011 dans le cadre du monitoring mis en place par l'Union européenne

Dans le cadre de la procédure de conciliation dans le différend opposant l'Union européenne à l'Équateur et aux États-Unis, un système de monitoring avait été mis en place. Ce système permettait ainsi de disposer d'informations plus fiables et plus récentes que celles de Taxud ou d'Eurostat. Depuis le 1er janvier 2006, l'importation des bananes originaires des pays non ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) était conditionnée, entre autre, à la production d'un certificat.

L'ODEADOM était compétent pour la délivrance et la gestion de ces certificats d'importation et assurait une communication constante avec la DG AGRI sur leur utilisation. Le monitoring n'ayant plus lieu d'être depuis l'accord global sur la banane dans le cadre de l'OMC et la signature d'accord bilatéraux avec le pacte andin et les pays d'Amérique centrale, ce dispositif a été supprimé à partir du 1er janvier 2012.

Délivrance et utilisation des certificats en 2011

Bananes originaires des pays non ACP	Quantités délivrées (tonnes)	Quantités utilisées (tonnes)	Nombre d'importateurs	Nombre de certificats
Total	**13 651**	**13 683**	**17**	**215**

Source : ODEADOM et Commission européenne.

Près de 900 K€ de crédits nationaux mobilisés principalement en contrepartie FEADER

Les interventions de l'ODEADOM sur les crédits nationaux dans le secteur de la banane viennent en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre du Programme de développement régional (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique pour la période 2007-2013.

L'ODEADOM intervient ainsi à tous les stades de la production.

La mobilisation des crédits s'inscrit dans le cadre du Plan banane durable.

Plan banane durable 2007-2013

Initié après le passage du cyclone Dean sur les Antilles, le Plan banane durable a été signé en décembre 2008 par les professionnels et le ministre de l'Agriculture. Il comprend 6 axes stratégiques :

- mobilisation de la recherche : recherche de variétés de bananiers exempts de maladies par le Cirad ;
- validation des résultats de la recherche et diffusion aux planteurs : Institut technique tropical (IT^2) ;
- transfert de compétence à tous les planteurs : encadrement technique et contrôle qualité aux Antilles et à Dunkerque ;
- mesures d'accompagnement des planteurs : investissements sur les exploitations ;
- amélioration de l'image et de la mise en marché : communication par les OP et l'UGPBAN, ainsi que programme de promotion du logo RUP ;
- diversification et valorisation de la filière banane par la création de nouveaux débouchés : produits cosmétiques et pharmacologiques.

Outre le FEADER et l'ODEADOM, les collectivités locales (Conseil régional et Conseil général), les fonds INTERREG ainsi que les professionnels participent au financement de ce programme sectoriel inter-DOM pour un montant total de 170 M€.

En Guadeloupe

Au cours de l'exercice 2011, l'ODEADOM a participé au financement des programmes d'aide :

- aux investissements : suite à la présentation du Plan banane durable 2008-2013, l'Office a été sollicité plus particulièrement sur le financement de la construction et de l'aménagement de stations de conditionnement et sur le matériel de mécanisation et d'irrigation ;
- à l'encadrement technique des producteurs afin de diffuser des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement, d'améliorer leurs compétences technico-économiques, tout en développant leur capacité d'innovation et d'adaptation et le contrôle qualité. Le nombre de postes financés est de **4 ingénieurs et 5 techniciens** pour l'encadrement technique ;
- à la lutte contre la cercosporiose par une présence accrue des techniciens sur le terrain afin d'apprécier en permanence l'état de développement de la maladie. Le nombre de postes financés est de **1 ingénieur et de 2 techniciens** ;
- aux activités de l'Institut technique tropical (IT^2) : cette aide a pour objectif la validation des résultats de la recherche pour développer dans des délais rapides de nouvelles variétés de bananiers résistants à la cercosporiose et adaptés aux attentes du marché, de mettre en œuvre des systèmes de cultures innovants, d'assurer la mise en place et le suivi de parcelles tests dans certaines plantations et de vulgariser les résultats de la recherche via un cahier des charges de production.

En Martinique

En 2011, l'ODEADOM a apporté son concours financier aux programmes d'aide :

- aux investissements : l'Office a contribué au financement, en contrepartie nationale au FEADER, de nombreux projets individuels relatifs à l'aménagement de petites stations d'emballage (exploitations de moins de 300 tonnes de référence) et la replantation de vitro

plants, conformément aux orientations du Plan banane durable ;
– à l'encadrement technique : le financement de cette action vise à renforcer le maintien de la sole bananière et ainsi accroître les résultats agronomiques et économiques. Cela passe par l'accompagnement des acteurs, l'aide à l'émergence et l'élaboration de projets, le développement et la vulgarisation de références technico-économiques et enfin le développement de procédures visant à améliorer la performance des planteurs. Le nombre de postes financés est de **6 ingénieurs et 3 techniciens** pour l'encadrement technique ;
– au contrôle qualité au départ dont l'objectif principal est d'améliorer durablement la qualité des produits pour assurer une meilleure valorisation sur le marché. Le nombre de postes financés est de **9 techniciens** pour les deux organisations de producteurs.

En Métropole (25 % sur la Guadeloupe et 75 % sur la Martinique)

En 2011, l'ODEADOM est venu en contrepartie du FEADER pour **1 poste d'ingénieur et 13 postes de techniciens** de l'UGPBAN en charge des contrôles qualité réalisés à l'arrivée des bananes en métropole.

Un suivi du marché de la banane assuré en partenariat avec le Cirad

L'ODEADOM a renouvelé la convention par laquelle le Cirad s'engage à fournir et à analyser les diverses statistiques relatives au marché de la banane, tant au plan communautaire que mondial, afin d'assurer un suivi régulier de la conjoncture bananière.

Le Cirad a présenté son analyse lors des 6 réunions bimestrielles de 2011 de la **Commission de suivi de marché de la banane.** Cette instance – composée de représentants de la profession (producteurs, importateurs, mûrisseurs) et de l'administration – se réunit en principe au siège de l'ODEADOM, sous la présidence de sa directrice. ■

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM

La filière canne joue un rôle important dans l'économie agricole des départements d'outre-mer (à l'exception de Mayotte) en termes de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :
– la protection des sols contre l'érosion ;
– la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
– l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) ;
– et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La superficie agricole utilisée (SAU) plantée en canne est de :
– 53,7 % pour La Réunion ;
– 40 % pour la Guadeloupe ;
– 16,35 % pour la Martinique.

Les interventions de l'Office

74,9 millions d'euros de crédits d'interventions communautaires

Après une progression de 30 % sur la période 2006-2009, l'allocation 2011, identique à l'allocation de 2010, s'élève à 74,9 millions d'euros. En termes de consommation de répartition entre départements, seule la Guyane présente des évolutions annuelles de réalisation conséquentes liées au faible nombre de producteurs de canne et aux travaux de modernisation entrepris par son unique distillerie.

Le soutien communautaire est mobilisé par l'Office sous la forme de trois aides :
– l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière est accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits ;
– l'aide au transport de la canne à sucre vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée ;
– l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 hectolitres d'alcool pur (HAP) pour le rhum agricole.

Un peu moins de 500 000 € de crédits nationaux mobilisés majoritairement dans le cadre des Contrats de projets État-région (CPER) et des Programmes de développement rural régional (PDRR)

Les actions inscrites dans les programmes sectoriels ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'administration.

Guadeloupe : un nouveau programme sectoriel 2011-2013 qui accompagne l'encadrement technique des Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA)

En 2011, l'aide octroyée par l'ODEADOM contribue au financement de quatre techniciens par SICA dont les missions sur le terrain sont essentiellement :
– l'encadrement technique des producteurs ;
– la mise en œuvre et le suivi des pépinières en lien avec le Centre technique de la canne à sucre (CTCS) ;
– les déclarations de surface graphique, *via* Agrigua, et les mesures par GPS des parcelles ;
– la gestion du fichier « planteur » et l'instruction des demandes de numéros pacage ;
– la constitution des demandes d'aides des producteurs et la redistribution des aides publiques.

L'Office apporte également son concours financier à Iguacanne (interprofession guadeloupéenne pour la canne à sucre) pour la réalisation d'études technico-économiques et prospectives. En particulier, un bilan carbone et une évaluation de l'impact financier de la taxe carbone ont été ainsi réalisés. Iguacanne a également effectué une étude sur l'optimisation des techniques de coupe en petite mécanisation à Marie-Galante.

Martinique : plus de la moitié des crédits sont utilisés pour des investissements individuels dans les exploitations agricoles (mécanisation des exploitations, replantation des parcelles de canne et améliorations foncières)

L'ODEADOM apporte son concours financier aux actions d'encadrement dans le cadre du programme sectoriel 2007-2013, agréé le 25 juin 2007.

L'Office contribue ainsi au financement d'un ingénieur du Coderum chargé du suivi de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) « Rhum agricole Martinique ». Il assure les contrôles en distilleries, l'encadrement technique des producteurs sous AOC et la promotion collective des rhums AOC Martinique.

L'ODEADOM participe également au financement des actions conduites par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS) portant sur :
– l'encadrement technico-économique des planteurs ;
– la sélection variétale ;
– l'étude pour l'optimisation du process et l'amélioration de la qualité physico-chimique des rhums agricoles ;
– l'étude pour l'optimisation du process et l'amélioration de la qualité des produits de la sucrerie.

L'Office apporte enfin son appui financier à l'action de promotion de l'AOC « Rhum agricole Martinique » conduite par le Syndicat de défense de l'AOC (SDAORAM).

La Réunion

Dans le cadre du programme sectoriel (2008-2013), approuvé le 10 juin 2008, l'Office apporte son concours financier aux investissements réalisés par les deux sucreries du département. ■

LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION VÉGÉTALE

Les filières de diversification végétale comprennent les productions de fruits et légumes, la floriculture, les cultures de plantes aromatiques, à parfum et stimulantes, la culture du riz et la viticulture.

L'ODEADOM assure la gestion des mesures B1, B2 et B3 des aides communautaires du programme POSEI France, destinées à :
– approvisionner la commercialisation sur les marchés locaux ;
– soutenir des actions d'accompagnement des filières ;
– soutenir la transformation des productions locales ;
– développer l'exportation de production de niche.

L'année 2011 est marquée par une **évolution significative du programme POSEI** faisant suite aux différents ateliers de réflexion menés par les professionnels dans l'objectif du développement des productions endogènes. Les principales modifications portent sur :
– la revalorisation de l'aide à la commercialisation des productions locales et l'introduction d'une catégorie supplémentaire (D) pour les fruits et légumes (F&L) issus de l'agriculture biologique (AB) ;
– des actions d'accompagnement des filières :
  • aide à la collecte : extension de l'aide à la collecte aux filières horticoles ;
  • aide au transport interdépartements français d'Amérique ;
  • soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités : revalorisation de l'aide à 250 €/t (+25 %) et extension de l'aide au profit des F&L locaux transformés ;
  • aide au conditionnement : introduction d'une aide pour le conditionnement ;
– la majoration de l'aide au maintien des surfaces plantées à La Réunion et en Guadeloupe (vanille) pour les cultures certifiées AB ou en cours de conversion ;
– l'introduction d'une nouvelle aide pour accompagner la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire et de plantes aromatiques et médicinales ;
– l'introduction d'une nouvelle aide à la structuration des filières de diversification végétale qui se décline en plusieurs actions : animation de filière, système d'information type « bourse aux fruits et légumes », connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire et enfin promotion de la consommation de produits de diversification végétale locaux.

Concernant les aides nationales, la plupart des interventions s'inscrivent dans le cadre de **programmes sectoriels** de développement pluriannuels des filières dans chacun des départements et collectivités.

Fortement marquée par le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM), l'année 2011 enregistre une montée en puissance des programmes sectoriels en cours. L'ODEADOM apporte ainsi son concours financier aux actions d'encadrement, d'assistance technique, d'investissements individuels et collectifs, de recherche et d'expérimentation, de promotion et d'études, à des niveaux plus importants que les années antérieures.

Un programme d'**inscription à la pharmacopée nationale** de plantes d'outre-mer utilisées quotidiennement dans quatre départements d'outre-mer a été initié en 2011 dans le cadre du CIOM. Quinze plantes prioritaires ont été identifiées et des listes ont été établies de manière coordonnée entre chacun des départements. Ce travail nécessite dans un premier temps la rédaction de monographies bibliographiques, puis la réalisation si nécessaire de tests de toxicité et l'élaboration de monographies analytiques. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) estimera au cas par cas les travaux nécessaires à l'inscription. Trois conventions ont été conclues en 2011 avec l'Association pour la promotion et le développement des plantes médicinales et aromatiques (Aplamedarom) pour la Guadeloupe, le Pôle agroalimentaire régional Martinique (PARM) pour la Martinique et l'Association pour le développement, la défense et la promotion des plantes à parfums aromatiques et médicinales (ADPAPAM) à La Réunion. La Guyane doit présenter un programme en 2012.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions engagées avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'ODEADOM contribue à la poursuite de la mise en œuvre du **plan Ecophyto** et plus particulièrement l'action 72 de l'axe 6 : « *développer les connaissances et l'expérimentation sur les itinéraires techniques peu consommateurs en produits phytosanitaires* ».

Ainsi, l'Office est amené à contractualiser avec cinq opérateurs chargés de la phase opérationnelle du dispositif afin de mener des programmes d'expérimentations coordonnées entre chaque porteur de projets.

De plus, le financement des actions 73,74 et 75 : « *professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétence* » a été prolongé sur l'ensemble de l'année 2011, mais n'a été mobilisé que par la Chambre d'agriculture de Guadeloupe.

L'Office a collaboré à l'organisation d'un séminaire Ecophyto DOM, les 11 et 12 octobre 2011 à l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, auquel 70 personnes ont participé. Ce séminaire, financé par une convention avec l'Onema, avait pour objectif de dresser l'état d'avancement du plan Ecophyto 2018 dans les DOM, et permettre à l'ensemble des acteurs d'échanger et d'identifier les freins à la réalisation du programme et spécifiquement à l'axe 6 du plan.

Les thématiques développées au cours du séminaire étaient :
– les usages orphelins ;
– la gouvernance et le suivi ;
– la modification des pratiques ;
– les actions en zones non agricoles (ZNA) ;
– les actions spécifiques DOM.

Parallèlement, l'ODEADOM a poursuivi le travail de concertation et de décision entre les filières végétales des différents DOM et COM. Le comité sectoriel de concertation des filières végétales s'est tenu au siège de l'Office, les 17 et 18 octobre 2011, sous la présidence de M. Joël Sorres. Ce comité a permis aux professionnels d'échanger sur les thèmes suivants :
– organisation des travaux de l'Office ;
– réflexion sur la gouvernance des crédits nationaux ;
– transformation : une opportunité pour les filières végétales ;
– bilan de la campagne 2010-2011 et perspective 2011-2012 des principales productions commercialisées hors région de production (melon-ananas-letchi) ;
– suivi des programmes d'accompagnement des filières végétales ;
– instituts techniques : mise en place du réseau d'innovation technique agricole (RITA) ;
– présentation de la mise en place du plan Ecophyto 2018 en outre-mer ;
– signes officiels de qualité et d'origine en outre-mer : opportunités et contraintes.

Guadeloupe : 2011 conforte la progression constante

La Guadeloupe compte quatre structures organisées :
– deux organisations de producteurs reconnues : Caraïbes Melonniers et la Sicapag ;
– deux groupements de producteurs pré-reconnus : la Sica des Alizés (Basse-Terre) et la Sica Caribéenne de fruits et légumes (Sicacfel à Saint-François, regroupant trois GIE).

Le taux d'engagement des projets du programme est très satisfaisant et correspond au suivi précis de l'évolution des besoins par les professionnels.

Programmes sectoriels	Financements inscrits aux programmes sectoriels pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Accompagnement technique	166 150 €	80 %
Accompagnement à l'investissement et au développement	856 930 €	98 %
Valorisation et transfert des résultats de la recherche auprès des professionnels	59 060 €	65 %
Amélioration de l'image, mise en valeur et mise en marché	373 600 €	90 %
Total	**1 455 740 €**	**93 %**

L'ODEADOM intervient en contrepartie des aides du PDR-G pour la quasi-totalité des dossiers financés.

Les crédits CIOM ont fortement contribué aux projets d'investissement portés par les professionnels. Ils concernent la modernisation des exploitations, mais également les investissements collectifs destinés aux

organisations de producteurs ou groupements de producteurs pré-reconnus et aux industries spécialisées dans l'agroalimentaire.

Ce poste investissement correspond à 87 % des crédits engagés en 2011. Il a permis le financement d'une vingtaine de projets.

Enfin, l'ODEADOM intervient sur son budget « traditionnel » à l'appui technique des producteurs à travers l'ensemble des organisations de producteurs (OP) ou de groupements de producteurs pré-reconnu (GPPR). Ce poste reste stable d'une année à l'autre en termes de réalisation. Il représente le financement d'environ 15 postes de techniciens et/ou d'encadrement administratif.

Les actions entreprises concernent également la poursuite du financement du programme d'expérimentation visant à valider les résultats de la recherche.

Les montants d'aides versées dans le cadre du programme POSEI se sont accrus malgré une année 2011 caractérisée par une série d'aléas climatiques.

La production vendue pour la transformation reste à son niveau le plus bas, mais avec toutefois le maintien d'une activité de 4e et de 5e gamme, porteuse de développement.

Le budget des actions d'accompagnement augmente considérablement grâce à la mise en place d'une aide au conditionnement.

L'aide à la mise en place de politique de qualité a enregistré une baisse d'environ 30 %. Les programmes de certification ou de qualification prévus sur quatre ans maximum (ou jusqu'à l'obtention) sont achevés pour la plupart, notamment l'Indication géographique protégée (IGP) melon obtenue en 2011.

En 2011, les aides à la production de vanille verte et à sa transformation ainsi qu'à la production de plantes médicinales ont été mobilisées pour la première fois.

L'Interprofession guadeloupéenne des fruits, des légumes et de l'horticulture (Iguaflhor), créée en 2010, a présenté au financement une opération de promotion dans le cadre de l'aide à la structuration des filières.

Guyane : une activité qui redémarre

En Guyane, la structuration des filières se limite à deux structures agréées en activité : l'association Producteurs de fleurs, de fruits et de légumes de Guyane (PFFLG), créée en 2007, et le Groupement de développement agricole (GDA) de Mana. Elles ont créé une structure de commercialisation : l'Union des producteurs agricoles de Mana (UPAM) qui assure un meilleur regroupement de l'offre et permet notamment l'approvisionnement des collectivités publiques locales.

Programmes sectoriels	Financements inscrits aux programmes sectoriels pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Appui technique aux producteurs	72 500 €	62 %
Amélioration de la compétitivité du secteur	100 000 €	60 %
Total	**172 500 €**	**61 %**

Le taux d'engagement est un peu faible pour les raisons suivantes :
– l'aide à l'encadrement d'une structure n'a pas été sollicitée suite à l'interruption de son activité ;
– l'aide à la plantation n'est pas mobilisée : les conditions d'éligibilité n'étant pas adaptées à l'organisation actuelle d'approvisionnement des producteurs en plants.

L'ODEADOM intervient en cofinancement avec le PDR-G sur deux postes d'encadrement. Le taux d'aide publique (100 %) permet d'accompagner la dynamique de structuration de la filière.

En 2011, les producteurs individuels ne sont plus éligibles aux aides à la commercialisation.

L'activité de ces structures est limitée, mais redémarre légèrement en 2011 avec 19 tonnes commercialisées sur le marché local et 26 tonnes destinées à la transformation. Le niveau d'organisation étant faible, il n'y a pas de mobilisation des aides aux actions d'accompagnement ni à la structuration des filières (pas d'interprofession).

Jusqu'en 2009, l'aide à la commercialisation hors région de production a été fortement mobilisée pour l'exportation vers la métropole du riz produit en Guyane par le groupe exploitant SOS Cuétara, devenu le groupe DEOLEO. Le tonnage aidé en 2009 avait déjà diminué du fait d'une commercialisation hors Union européenne, puis la production rizicole s'est arrêtée en 2010.

Martinique : 2011, une année en demi-teinte

La structuration de la filière reste stable avec :
– trois groupements de producteurs pré-reconnus : l'association Caraïbes exotiques, l'association des vergers et jardins tropicaux et la nouvelle Sica Château-Gaillard créée fin 2011 ;
– quatre organisations de producteurs reconnues : Caraïbes melonniers, la Société coopérative ananas Martinique, le Groupement d'intérêt économique maraîcher et horticole de la Martinique (GIE MHM) et la Société coopérative des maraîchers (Socopma).

Programmes sectoriels	Financements inscrits aux programmes sectoriels pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Amélioration de la compétitivité	47 500 €	100 %
Diffusion des connaissances	207 900 €	68 %
Équipement et modernisation	321 310 €	37 %
Total	**576 710 €**	**50 %**

Le bilan des engagements a été réalisé sur les axes pour lesquels l'ODEADOM intervient.

Le taux d'engagement, stable par rapport à 2010, est notamment lié à la faible réalisation des actions d'investissement prévues à l'axe 5 du programme sectoriel. En 2011, des fonds CIOM sont mobilisés sur ces actions permettant ainsi le financement d'une dizaine de projets individuels. 15 postes d'encadrement technique et administratif sont financés sur 2011, en légère augmentation, due à un renforcement des groupements en phase de pré-reconnaissance.

Malgré l'augmentation des aides POSEI payées, les tonnages tendent à baisser du fait notamment des aléas climatiques (augmentation de la pluviométrie) et des difficultés rencontrées en 2011 par la Socopma.

Le tonnage transformé est relativement important comparé aux autres DOM, avec notamment un transformateur important qui produit des confitures et des jus de fruits. La Socopgel (groupe Socopma) a également développé une unité de surgélation qui a pris une relative importance.

L'Interprofession martiniquaise de fruits, légumes et produits horticoles (Imaflhor), créée en 2010, a engagé une action (étude, observatoire et promotion) financée par l'aide à la structuration à hauteur de 251 089 €.

La Réunion : des acquis confortés

La filière compte :
– quatre organisations de producteurs reconnues : la SCA Vivéa, la Sica Terre Réunionnaise, l'Association Anafruit et la SCA Terre Bourbon ;
– cinq groupements de producteurs pré-reconnus : la SCA Fruits de La Réunion, l'Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation (APRFLDT), la SCA Ananas Réunion, la SCA Vergers de La Réunion et l'Association les Vergers de l'Ouest.

Programmes sectoriels 2011-2013	Financements inscrits aux programmes sectoriels pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Fruits et légumes, horticole	1 048 060 €	75 %
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	169 150 €	92 %
Agriculture biologique	190 025 €	78 %
Viticole	37 880 €	95 %
Caféicole	87 750 €	62 %
Total	**1 532 865 €**	**77 %**

Les taux d'exécution du programme sectoriel démontrent l'efficacité des actions mises en œuvre, répondant ainsi parfaitement aux besoins des profes sionnels en termes d'accompagnement et de dévelop-pement. En 2011, les fonds ODEADOM et CIOM ont été mobilisés autour de trois thématiques principales : la recherche et l'expérimentation, l'encadrement technique des producteurs adhérents à des structures collectives (OP et GPPR pour les filières des fruits et légumes) et l'investissement.

Les programmes de recherche se poursuivent en 2011 sur les thématiques de conservation des ressources génétiques végétales, de sélection de variétés d'intérêt économique pour la diversification végétale et de gestion agro-écologique des populations de ravageurs en cultures fruitières et maraîchères. Le programme d'expérimentation concerne notamment :
– le développement des méthodes adaptées à la taille des bios agresseurs ;
– le recyclage des effluents ;
– l'expérimentation et la production de semences adaptées ;
– la diversification de l'offre variétale.

En 2011, l'ODEADOM contribue au lancement d'une marque collective « lentilles de Cilaos ».

Le programme caféicole présente un taux d'exécution légèrement inférieur qui s'explique notamment par son antériorité. Agréé en 2008, il n'a pas fait l'objet, depuis, d'un bilan permettant aux professionnels de réorienter les actions vers des besoins mieux ciblés.

Enfin, la campagne de promotion « *produits péi* » (pays) se poursuit.

La forte mobilisation du POSEI s'accompagne d'une augmentation des tonnages confirmant une activité de la filière organisée en croissance modérée, mais constante.

Seule la transformation enregistre une baisse pour se retrouver au niveau de 2009.

Les aides à l'accompagnement augmentent de manière significative (+86 %) en 2011 par rapport aux années précédentes. La nouvelle aide au conditionnement en est la raison principale ; elle est particulièrement mobilisée sur la commercialisation hors région de production.

Le montant des aides versées au profit de la filière vanille a quasiment doublé entre 2010 et 2011 du fait d'une réorganisation locale de la filière.

La production d'huiles essentielles (géranium, vétiver…) est en forte diminution de tonnage due notamment à des calamités climatiques ayant fait chuter les rendements. Le dispositif de circonstances exceptionnelles – pour des localisations précises – a d'ailleurs été mis en œuvre sur le deuxième semestre de l'année 2011.

Depuis 2009, les organisations de producteurs (OP) et les groupements de producteurs pré-reconnus (GPPR) sont regroupés au sein de l'Association réunionnaise des organisations de producteurs des fruits et légumes (AROP-FL). L'aide à la structuration des filières a été mobilisée pour financer une action de promotion.

Mayotte : une organisation vers la départementalisation

Programmes sectoriels	Financements inscrits aux programmes sectoriels pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Fruits et légumes	152 440 €	87 %
Cultures vivrières	32 500 €	100 %
Rénovation de l'exploitation agricole du lycée agricole	950 000 €	100 %
Valorisation des productions agricoles - Atelier agroalimentaire	204 341 €	100 %
Réhabilitation de la cocoteraie mahoraise	165 230 €	61 %
Plantes aromatiques et à parfum	496 500 €	77 %
Total	**2 001 011 €**	**90 %**

Le bilan des engagements a été réalisé sur les axes pour lesquels l'ODEADOM intervient.

Les taux d'exécution sont très satisfaisants, liés notamment à la mobilisation des crédits CIOM sur les volets « investissements » du programme.

L'ODEADOM contribue au financement de 12 postes de techniciens et d'encadrement.

2011 constitue une année de transition pour les programmes fruits et légumes et cultures vivrières, des mesures conservatoires ayant été adoptées :
– à partir du 1er janvier pour les cultures vivrières ;
– à compter du 2e semestre 2011 pour les actions entreprises en faveur des productions de fruits et légumes, le programme sectoriel n'étant pas suffisamment abouti lors de sa première présentation en mai 2011.

Le chantier de rénovation de l'exploitation agricole du lycée a démarré.

Le taux d'engagement du programme réhabilitation de la cocoteraie est modéré. Cette situation est liée au faible niveau de réalisation (50 %) du programme plantation, principal objectif du programme sectoriel.

Les crédits CIOM affectés au profit du pôle d'excellence rural « ylang-ylang » n'ont pu être mobilisés faute de porteur de projet identifié.

Saint-Pierre-et-Miquelon : faible mobilisation sur les filières végétales

Programme sectoriel	Financement inscrit au programme sectoriel pour 2011	Taux d'engagement en 2011
Axe 1 : améliorer les structures existantes	72 400 €	0 %
Total	**72 400 €**	**0 %**

Cette année, les investissements relatifs à l'agrandissement des exploitations et à la valorisation des produits agricoles n'ont pas été mobilisés faute de projets matures. ■

LES PRODUCTIONS ANIMALES ULTRAMARINES

Contexte de l'élevage ultramarin

Le développement des filières d'élevage dans les départements et collectivités d'outre-mer est contraint par un certain nombre de handicaps par rapport aux conditions rencontrées en métropole. Les contraintes d'ordre bioclimatique, auxquelles s'ajoutent les handicaps liés à l'insularité et/ou à l'éloignement, ont pour conséquence des coûts de production élevés et un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés. Pour limiter le poids de ces contraintes, un certain nombre d'actions sont menées par l'ODEADOM et l'Union européenne à travers des programmes de soutien aux diverses filières animales.

Interventions de l'ODEADOM en 2011 pour le développement des filières animales

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM s'inscrit dans le cadre de programmes sectoriels, propres à chaque filière, financés sur crédits nationaux (y compris les crédits mobilisés suite aux décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer), dont l'objectif est d'appuyer les actions ayant des effets de levier sur le développement des filières animales.

L'Office apporte en particulier son appui aux éleveurs pour développer des partenariats avec les secteurs amont (industrie de l'alimentation du bétail) et aval (abattage, découpe, transformation, distribution, consommation) dans le cadre d'interprofessions qui bénéficient de financements communautaires importants par le biais de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France, lui aussi largement conforté par les fonds du CIOM.

En 2011, l'ODEADOM a été sollicité pour accompagner les départements français d'Amérique (DFA) dans la création de l'institut technique IKARE. Celui-ci a pour objectif de contribuer au renforcement de l'appui technique apporté aux éleveurs de ces départements. Ainsi, l'ODEADOM a participé à la prise en charge des premiers postes du personnel d'IKARE et à des investissements en matériel d'expérimentation.

En **Guadeloupe**, un projet d'abattoir coopératif pour les volailles et les lapins doit voir le jour afin de fédérer et relancer les filières et permettre aux grandes et moyennes surfaces (GMS) d'obtenir un approvisionnement régulier en quantité et qualité.

En **Guyane**, l'ODEADOM a poursuivi son soutien aux différentes organisations professionnelles, coopératives ou associations, dans leur fonctionnement comme dans leurs besoins en formation, en études ou en rencontres techniques. L'effort financier pour la création de pâturages et l'installation de clôtures pour les petits ruminants a été poursuivi.

En **Martinique**, l'accent a été mis sur le soutien au transfert d'embryons bovins avant le terme du régime d'aide nationale en fin d'année. Dans le cadre du programme génétique bovin viande Martinique et pour lutter contre la consanguinité de la race Brahman, une union d'éleveurs s'est engagée dans un plan de croisement intégrant les races Brahman, Charolaise et Blonde d'Aquitaine. Plus d'une soixantaine d'embryons ont ainsi été implantés en 2011, contribuant au renouvellement génétique des cheptels locaux.

À **La Réunion**, outre les aides classiques aux filières, l'année 2011 a été marquée par le lancement du projet Développement de l'élevage et des filières des interprofessions (DÉFI). Il vise à gagner 10 points de parts de marché en dix ans pour les produits carnés et laitiers. Ce projet a trouvé l'armature de son soutien dans l'outil communautaire POSEI, largement renforcé par les crédits nationaux du CIOM, mobilisés par l'Office.

Mayotte, devenue département en 2011, a désormais notamment l'obligation d'avoir un cheptel identifié. C'est pourquoi, en 2011, l'ODEADOM a tout particulièrement accompagné les efforts de la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (CAPAM) qui allaient dans ce sens par le recrutement de techniciens, la pose de boucles d'identification et la saisie dans la base nationale. L'Office a aussi poursuivi son soutien à l'achat et au transport d'aliment pour le bétail ou l'aquaculture, Mayotte ne bénéficiant pas encore des aides communautaires et notamment du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA).

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, et grâce aux crédits du CIOM, l'ODEADOM a engagé sa participation financière dans la construction d'un abattoir multi-espèces ainsi que son atelier de découpe attenant d'une capacité de 70 tonnes par an. L'Office a également accordé son soutien à une entreprise aquacole produisant des coquilles Saint-Jacques à partir de naissain. Cette initiative, prise pour pallier à la réduction de l'activité de la pêche, connaît de grandes difficultés principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Les interventions de l'Office en faveur des productions animales en 2011

Les interventions de l'ODEADOM sur crédits communautaires

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis le 16 octobre 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France qui remplace les actions du POSEIDOM III.

Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs, aux structures et à l'animation des programmes. Il s'agit de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Les interprofessions Association réunionnaise interprofessionnelle pour le bétail et les viandes (Aribev) et Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille (Ariv) à La Réunion, Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (Amiv) en Martinique, Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (Iguavie) en Guadeloupe sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ne sont pas regroupés au sein d'une interprofession, c'est la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) qui assure ce rôle.

Le programme POSEI, et notamment la mesure « structuration de l'élevage », évolue chaque année sur demande des professionnels des filières et après approbation par les services de la Commission européenne. Le nombre d'aides qui composent la mesure « structuration de l'élevage » a progressé de 76 % entre 2006 et 2011, dépassant ainsi la centaine pour les quatre départements d'outre-mer.

En 2011, de nouvelles filières sont entrées dans le dispositif. Il s'agit des filières apicole et caprine à La Réunion et de la filière aquacole respectivement de La Réunion et de la Martinique.

Les nouvelles aides agréées dans le programme 2011 concernent notamment l'acquisition de ressources fourragères aux Antilles, le transport des produits animaux entre la Guadeloupe et la Martinique, la commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités, le projet DÉFI à La Réunion, l'incitation à l'organisation en Guyane, l'insémination artificielle et la sécurisation des élevages pour la filière petits ruminants de Guyane.

La mesure « réseaux de référence »

Dans le cadre du chapitre VI du programme POSEI France, les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) bénéficient de la mesure « réseaux de références ». Il s'agit d'un dispositif *« d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales »* et *« d'un suivi-évaluation des filières animales »*.

L'Institut de l'élevage, en tant que maître d'œuvre national, assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (Ifip) et l'Institut technique de l'aviculture (Itavi) participent à ce travail et ont également été sollicités pour mettre en place un programme de travail pluriannuel 2006-2012 avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

Les interventions de l'ODEADOM sur crédits nationaux

En 2011, le total des engagements effectués en faveur des productions animales s'est élevé à 6 364 763 €, en augmentation de 77,2 % par rapport à 2010 dont 3 583 956 € engagés sur crédits CIOM. ■

LE RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)

Une mesure permettant de compenser certains surcoûts d'approvisionnement et destinée principalement au secteur de l'alimentation animale

Le Régime spécifique d'approvisionnement a pour but d'alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires aux productions agricoles et agro-industrielles dans les DOM en compensant les surcoûts liés à leur éloignement des différentes sources d'approvisionnement et aux difficultés liées à l'insularité, l'ultrapériphéricité et leur petite taille.

Afin de soutenir les industries de transformation, une aide à la tonne est octroyée aux industries qui importent, depuis l'Union européenne (U.E.), certains produits entrant dans la composition des aliments pour animaux et des produits de l'alimentation humaine. Une exonération de droits de douane est octroyée pour les produits d'origine pays tiers. Des contingents sont définis pour chaque campagne.

Le RSA participe à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France :
- l'amélioration de l'autoapprovisionnement de la population locale et de l'économie, productrice d'emplois ;
- le développement de filières de diversification organisées et structurées permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation ;
- la création locale de valeur ajoutée à partir de produits locaux.

Adaptation des contingents

Comme chaque année, les contingents de la campagne 2011 ont été adaptés afin d'optimiser le budget alloué au RSA et de favoriser la production locale :
- introduction d'un contingent « Agriculture Biologique » pour les produits à destination de l'alimentation animale en provenance de l'U.E. et baisse du contingent « céréales » en contrepartie ;
- homogénéisation de la liste des produits éligibles de la catégorie « céréales et autres produits » pour les Antilles et la Guyane selon celle de La Réunion ;
- augmentation du taux des céréales et des autres produits d'origine U.E. pour la Guyane ;
- augmentation du contingent des « intrants, semences et plants » d'origine U.E. de La Réunion et en contrepartie baisse de ce même contingent pour les autres DOM.

Un début de simplification administrative

Début 2011, le système CALAO (Certificat aide en ligne pour l'approvisionnement d'outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais. Le système doit être élargi aux autres régions ultrapériphériques (RUP). Il permet une simplification administrative (dématérialisation de la procédure de gestion des certificats : moins d'interlocuteurs, moins de papiers) et une réduction des délais de traitement des certificats (moins de déplacements, suppression des délais postaux).

En parallèle, une modification de la réglementation en vigueur est prévue afin de transférer à l'ODEADOM la compétence des douanes en matière de délivrance des certificats .

Un budget alloué consolidé et une consommation globale en constante augmentation

Exception faite pour l'année 2009, le montant annuel pour l'ensemble de la mesure est constant depuis 2006. Il s'élève à 20,7 M€.

Année de réalisation	Montant prévisionnel	Montant payé	Taux d'exécution
2006	20 700 000 €	15 444 661 €	74,61 %
2007	20 700 000 €	19 633 602 €	94,85 %
2008	20 700 000 €	19 936 978 €	96,31 %
2009	20 149 940 €	19 639 279 €	98,94 %
2010	20 700 000 €	20 377 712 €	98,40 %
2011	20 700 000 €	20 212 230 €	97,70 %

La consommation de l'enveloppe budgétaire destinée au Régime spécifique d'approvisionnement en 2011 est en très léger retrait avec un taux global de réalisation financière de 97,7 % qui reste neanmoins toujours très élevé.

En 2011, les consommations budgétaires diminuent légèrement pour les Antilles et La Réunion et augmentent pour la Guyane (+7,25 %)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
2009	3 183 227 €	1 305 297 €	3 331 428 €	11 819 327 €	**19 639 279 €**
2010	3 545 952 €	1 290 331 €	3 403 457 €	12 137 972 €	**20 377 712 €**
2011	3 418 614 €	1 383 880 €	3 290 556 €	12 119 179 €	**20 212 230 €**
Évolution	**-0,04 %**	**+7,25 %**	**-3,32 %**	**-0,15 %**	**-0,80 %**

Le nombre de certificats délivrés et payés baisse légèrement et le nombre d'opérateurs augmente

Le nombre de certificats délivrés et de dossiers payés en 2011 est de 2 209 pour 40 opérateurs, contre 2 449 en 2010 pour 34 opérateurs.

Une utilisation optimum du RSA pour les produits en provenance de l'Union européenne

Bilan global des quantités importées/introduites (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Groupes de produits	**Origine Union européenne**				**Origine pays tiers**			
Céréales et autres produits	293 004	290 921	301 783	297 754	6 323	62	160	35
Préparations aliments animaux BIO	N.A.	N.A	N.A.	39	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Huiles végétales	4 789	5 398	5 552	5 428	4 295	3 600	3 612	2 400
Préparations de fruits	3 347	2 926	3 216	2 865	560	487	344	283
Produits laitiers	5 343	4 811	4 981	5 050	0	0	487	403
Intrants, semences et plants	23	136	55	140	0	0	0	0
Riz	N.A.	N.A.	N.A.	N.A	32 809	36 214	20 806	18 870
Total	**306 506**	**304 193**	**315 597**	**311 275**	**43 957**	**40 363**	**25 409**	**21 991**

N.A. : non applicable.

Les quantités globales aidées (311 275 tonnes en 2011) sont en légère baisse (-1,3 %) par rapport à 2010, mais restent très élevées. Les introductions sont essentiellement des céréales. Elles représentent 95,5 % du volume total.

Les contingents alloués au RSA sont inférieurs à la demande, ce qui nécessite le recours à des importations d'origine U.E. hors RSA. Par ailleurs, le développement des filières animales dans les DOM, promu par le programme POSEI France, entraîne l'augmentation de la demande en aliments adaptés, produits avec des matières premières bénéficiant du RSA à l'importation.

L'importation de marchandises en provenance de pays tiers continue à diminuer (-13 % par rapport à 2010 et -46 % par rapport à 2009).

Un commerce régional de produits contenant des matières premières ayant bénéficié du RSA, en baisse

Les produits bénéficiant du RSA peuvent être réexportés dans la limite des quantités prévues à l'annexe II du règlement (CE) n° 793/2006 sans rembourser l'aide perçue au titre du RSA (+22 % en 2011 par rapport en 2010, année marquée par une baisse importante). ■

RSA : quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de 2006 à 2011

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aliments pour animaux	5 444	7 998	8 203	8 409	7 052	8 770
Farine de froment	5 191	4 236	1 532	1 582	1 298	1 412
Autres	51	18	39	3	2	3
Total	**10 686**	**12 253**	**9 773**	**9 995**	**8 353**	**10 185**
Plafond U.E.	**14 813**	**14 813**	**14 813**	**14 813**	**14 813**	**14 813**
Réalisation (%)	**72 %**	**83 %**	**66 %**	**67 %**	**56 %**	**69 %**

Source : ODEADOM.
Note : la Guyane ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

CHIFFRES CLÉS 2011

Évolution des paiements du programme POSEI France (crédits communautaires et complément national)

Montants versés par année de réalisation (milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
RSA	19 634	19 937	19 639	20 378
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 885	12 569	12 193	13 861
Mesure Importation d'animaux vivants	876	839	720	1 376
Mesure Structuration de l'élevage	18 413	19 779	19 564	25 775
Mesure Productions végétales de diversification	13 405	12 492	12 600	12 595
Mesure Canne-sucre-rhum	64 230	71 165	74 800	74 798
Mesure en faveur de la filière banane	129 053	129 100	129 097	129 100
Céréales et oléagineux en Guyane	–	–	–	3 546
Réseaux de références	933	978	858	936
Programme d'assistance technique	129	345	252	406
Total programme POSEI France	**259 558**	**267 206**	**269 723**	**282 770**

Source : ODEADOM.

Évolution des paiements nationaux (incluant le complément national au programme POSEI France)

Montants versés par année civile (millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011
Encadrement	2,05	2,15	2,20	2,14
Élevage	0,29	0,21	0,36	0,61
Investissements	1,80	0,74	1,71	1,82
Recherche, développement et expérimentation	0,21	0,16	0,57	1,01
Assistance technique	1,31	0,35	0,46	0,71
Production de produits agricoles de qualité	0,06	0,24	–	0,01
Divers dispositifs sur fonds CIOM (AML, de minimis…)	–	–	1,35	1,17
Autres interventions dont contrepartie nationale au programme de promotion du logo RUP	0,41	0,82	1,00	0,68
Complément national au programme POSEI France	–	–	0,10	6,36
Total	**6,13**	**4,67**	**7,74**	**14,51**

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM par année civile (millions d'euros)

	2010	2011
Crédits traditionnels	6,09	5,58
Crédits CIOM	1,65	8,94
Total	**7,74**	**14,51**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
Adresse électronique : odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45

Informations complémentaires : **www.odeadom.fr**
Photothèque : **www.imagom.net**
Programme POSEI France : **www.posei-france.fr**

© FROMATIQUES ÉDITIONS Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées – Photos © ODEADOM, © X. Remongin / Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt